

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du 26 novembre qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents :** MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline SEIGNEUR-BRIDOUX, Hélène DOLMAIRE, Freddy DUCHESNE, Bernard BELIN, Paulette BRIDOUX-HEDE, Philippe DAUTREMER, Nathalie MARCHAND-CARLIEZ, Abderrahim ASSIM, Christèle HOLLVILLE, Gérard MARECHAL, Dalila GHOUL, Éric ROUSSEL, Lalaotiana Haja RASIDIMANANA, Dominique VICART, Éric MAQUET, Lysiane DANTIN, Pascal OURDOUILLÉ, Laurence LEGRAND, Chantal BOULET ;

**Etaient absents excusés :** MM Marc HERNOUT, Florence LAPA, Gérard COUSIN, Sophie LEFEUVRE, Nicole COZETTE, Sylvie PORQUET, Corinne FOVET,

**Était absent :** MM Pascale HOUZE

**Avaient donné pouvoir :** Marc HERNOUT à Colette FINET, Florence LAPA à Serge LEFEUVRE, Gérard COUSIN à Freddy DUCHESNE, Sophie LEFEUVRE à Dominique VICART, Nicole COZETTE à Gérard MARECHAL, Sylvie PORQUET à Chantal BOULET, Corinne FOVET à Pascal OURDOUILLE,

Présents : 21      Représentés : 7      Votants : 28

### Ordre du jour :

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 08 NOVEMBRE 2019
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire

### FINANCES

- 4) Décision modificative n°3 - Commune
- 5) Décision modificative n°3 – Régie de transports
- 6) Subvention à l'association la Prévention Routière
- 7) Convention théâtre Forum

### ADMINISTRATION

- 8) Dérogation au repos dominical
- 9) Reprise de voiries de la grande cité cheminote.
- 10) Droit d'initiative.

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 08 novembre 2019 :

*Chantal BOULET : Sur la dernière page, il y a une remarque, et il était impossible de reconnaître la voix. Il faut donc remplacer les trois petits points par Dalila GHOUL.*

Le compte rendu du conseil municipal du 08 novembre est adopté à l'unanimité.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Madame Hélène DOLMAIRE est désignée secrétaire de séance.

3) Communication du Maire :

-Une première information concerne les Noël's du Relais Assistantes Maternelles (RAM). Il faut intervertir les dates entre Camon et Longueau. Celui de Camon aura lieu le 05 décembre, celui de Longueau le 06 décembre.

-Au Conseil d'Amiens Métropole jeudi dernier, Monsieur Gest nous a fait part d'un projet de rénovation du parking de la gare SNCF, au niveau de la Région. Monsieur Gest nous l'a présenté comme une retombée positive de la visite de Mr Macron à Amiens, ayant permis un échange entre la Métropole et le nouveau président de la SNCF. Il a insisté sur le fait qu'il souhaitait que ce parking reste gratuit.

-Concernant le chemin de la MAPA -question soulevée par Mr OURDOUILLÉ- nous n'étions pas avertis de travaux visant à la mise en œuvre d'une clôture pour sécuriser l'établissement. Légalement, sur le cadastre, le chemin goudronné sur le côté est englobé dans leur terrain.

Cependant, c'est un chemin qui depuis très longtemps, est utilisé par les habitants de la commune, pour éviter de faire « le grand tour ».

A la réception de votre mail, ce vendredi, j'ai donc appelé Mme Madurel sur son portable. J'y ai laissé un message. Ce matin, Mr Laszlo a rappelé et a réussi à joindre Mme Madurel à Bray-sur-Somme. A la suite de quoi, elle a désigné son adjointe, Mme Leblond pour traiter cette question. Le rendez-vous a lieu demain à 10H30 à la MAPA entre Mme Leblond, Mr Laszlo et Mr Letho-Duclos.

-Des travaux ; demandés depuis fort longtemps ; sont en cours dans la petite salle à Denis Papin, où répète l'école de musique. En attendant, nous prêtons la salle du CCAS, pour ne pas supprimer de cours.

-En ce qui concerne l'excès de vitesse rue Lucette Bonard (en particulier dans le sens « rocade-Longueau ») j'ai évoqué la question, lors d'une réunion du secteur « est » de la police nationale, en souhaitant, qu'en attendant la réfection totale de cette voie par Amiens Métropole, puissent être posés des coussins berlinois.

Après avoir appelé Amiens Métropole, il m'a été répondu qu'un technicien se rendrait sur les lieux cette semaine pour repérer les emplacements. Ces travaux seraient faits en régie.

-J'ai reçu une demande d'inscription à l'ordre du jour de ce conseil, d'un point demandant un moratoire sur les travaux de reconstruction de la future mairie. Vous invoquez pour cela le respect des électeurs et le fait que les travaux seront portés par une autre majorité dans moins de quatre mois. Je tiens à vous rassurer : tout cela a bien été pris en compte par l'actuelle majorité. S'il y avait péril en la matière nous ne tiendrions pas cette réunion en ce lieu !! Il y avait cependant une urgence : celle de préparer l'avenir sans sauter les étapes.

AINSI :

Nous n'avons pas procédé à la démolition alors que cela était encore possible il y a quelques mois.

90% des crédits engagés jusqu'à maintenant ne seront pas perdus car ils concernent des étapes incontournables, quel que soit le choix de la prochaine mandature.

Les diagnostics amiante et plomb, les relevés de géomètre, les travaux pour reloger provisoirement les services, les études et planifications... restent des dépenses incontournables.

Le 8 octobre dernier, le jury de concours auquel plusieurs d'entre nous ont participé, a sélectionné trois architectes. Ils devront remettre leur copie en janvier et nous décideront alors du lauréat sur la base des projets d'esquisses présentés.

Une fois cette étape franchie, nous allons bien entendu continuer à travailler avec l'agence d'architecture retenue sur les études d'avant-projet (sommaire puis définitif).

Pour être clair : en mars prochain, la future équipe aura tous les choix. Celui de tout stopper ou celui de continuer tout en ajustant la commande si de nouveaux éléments devaient être pris en compte.

Les futurs gestionnaires pourront donc pleinement prendre leurs responsabilités, sans être pieds et poings liés.

Je tiens également à rappeler que toutes les étapes citées ont été franchies dans la transparence et la concertation.

#### 4) Décision modificative n°3 commune :

*Colette FINET : Je voudrais préciser qu'il n'est pas rare, en fin d'année, de faire une décision modificative, malgré les prévisions. C'est un réajustement entre les différents articles. Monsieur Laszlo vous a expliqué pour les prêts, il faut donc conserver la feuille qui était sur la table devant vous et jeter l'autre.*

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte la décision modificative n°3 telle qu'elle est détaillée ci-dessous :

#### FONCTIONNEMENT DEPENSES :

Article 60633	Fournitures de voirie	+ 3 000€
Article 6068	Autres matières et fournitures	+ 1 500€
Article 615221	Bâtiments publics	-115 500€
Article 6288	Autres services extérieurs	- 80 000€
Article 6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	+ 20 000€
Article 6218	Autre personnel extérieur	+ 32 600€
Article 64111	Rémunération principale	+ 42 000€
Article 64118	Autres indemnités	- 10 000€
Article 64131	Rémunérations	+120 000€
Article 64168	Autres emplois d'insertion	- 9 000€
Article 6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	- 20 000€
Article 6455	Cotisations pour assurance du personnel	+ 31 100€
Article 022	Dépenses imprévues	- 71 200€
Article 66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 2 148€
Article 6688	Autres intérêts	+ 55 500€
Article 678	Autres charges exceptionnelles	- 2 148€

## INVESTISSEMENT DEPENSES

Article 166 Chapitre 041 (ordre) Refinancement de dettes + 55 500€

## INVESTISSEMENT RECETTES

Article 1641 Chapitre 041 (ordre) emprunts + 55 500€

Article 166 Chapitre 16 Refinancement de dettes + 55 500€

Article 1321 Subvention Etat - 55 500€

*Pascal OURDOUILLE : 120 000€ sur les rémunérations c'est parce qu'il y avait eu le personnel du Centre de gestion ? ou c'est autre chose ?*

*Julien LASZLO : Depuis quelques années, on avait l'habitude de se servir du centre de gestion pour les remplacements, en payant un grand nombre de contractuels ; il a été décidé, pour une meilleure visibilité de tout basculer en 012 charges de personnel. La difficulté c'est d'arriver à anticiper l'ensemble des absences qui cette année ont été assez importantes. Nous sommes remboursés pour un certain nombre d'accidents et congés maladie. Jusqu'à 15 jours de carence, notre assureur ne nous rembourse rien. Sur des arrêts de courte durée, on a l'obligation d'aller chercher auprès des contractuels pour certains services, restauration, péri scolaire ...*

*Éric MAQUET : Est-ce qu'il ne faut pas changer d'assurance ?*

*Julien LASZLO : C'est un marché globalisé sur le département. Nous, petite commune, nous ne les intéressons pas vraiment par rapport à la sinistralité et la masse salariale. Nous serions encore plus perdants si nous étions seuls. On aurait des marchés infructueux. Le centre de gestion a relancé le marché. C'est le même prestataire, sous un autre nom qui a remporté le marché pour la deuxième fois. Le souci c'est qu'après il y a une négociation collectivité par collectivité sur ce qu'elle veut assurer. Je pense qu'il serait bon de retravailler les conditions contractuelles auprès de l'assureur. Comme Longueau fait partie d'un groupe de collectivité, nos salariés représentent une belle partie de l'ensemble des collectivités. Si on touche aux conditions on touche à l'équilibre global. Comme vous le voyez, pour chaque agent qui vient même temporairement, il y a une augmentation de la cotisation. On reçoit en recettes de fonctionnement un remboursement autour de 180 000€ ; Il ne couvre pas l'intégralité des frais engagés par la collectivité. D'une année à l'autre les sinistralités sont différentes, et c'est difficile à gérer.*

*Colette FINET : Il y a la formation aussi. Nous avons fait un gros travail pour que nos agents aillent en formation. Ils n'y allaient pas avant. Il y a des cas où on ne remplace pas les agents en formation. C'est important que nos agents se forment.*

*Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : Nous avons eu un conseil municipal où nous avons discuté de la formation, et surtout le pôle informatique. Ce que je voudrais savoir, si c'est possible, comment peut-on connaître le détail des absences ? par secteur ? quels secteurs sont les plus touchés ? il y a peut-être une amélioration des conditions de travail à voir, et combien cela a-t-il coûté en contractuels pour remplacer les agents ?*

*Julien LASZLO : De tête je ne saurais pas vous dire. C'est complexe de trouver des personnes compétentes capables de remplacer au pied levé sur des sites complexes, comme une crèche par exemple, il y a des protocoles. Quelqu'un qui arrive sur un mi-temps a très vite des heures complémentaires qui sont réfléchies, discutées, validées. De même pour les formations nous avons demandé aux agents de ne pas tous partir en même temps. Il y a aussi les restrictions médicales. Toutes ces choses-là sont très difficiles à gérer.*

*Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : Est-ce qu'il est possible d'avoir le bilan social de tous les services, pour voir le secteur, la tranche d'âge, ? et voir si on peut améliorer certaines choses.*

*Julien LASZLO : oui bien sûr.*

*Lalaotiana Haja RASIDIMANANA : A quoi correspond l'article 6688 « autres intérêts » ?*

*Julien LASZLO : Ce sont les indemnités de rachat du crédit. Nous ne les paierons pas puisqu'elles sont incluses dans le prêt.*

Adoptée par 24 voix pour et 04 voix contre.

5) Décision modificative n°3 régie de transport :

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte la décision modificative n°3 telle qu'elle est détaillée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

6155	Charges sur biens mobiliers(réparations)	+ 4 500€
645	Charges sociales	- 4 500€

Adoptée par 24 voix pour et 04 voix contre

6) Subvention à l'association « La prévention routière »

Le conseil municipal, après délibération, décide de verser une subvention de 300€ à l'association « La prévention routière », domiciliée, cité des métiers, 07 rue de l'île mystérieuse à Boves.

Adopté à l'unanimité.

7) Convention théâtre forum :

Le Centre Accueil Jeunes présente une convention à passer avec la Compagnie Proscenium, 58 rue d'Estienne d'Orves à Colombes, pour cinq représentations à destination des jeunes. Les représentations auront lieu au Lycée Robert de Luzarches aux dates suivantes :

-Jeudi 06 février 2020 à 9H30 et 14h : « Le pétard mouillé » théâtre forum prévention toxicomanie et dépendances.

-Vendredi 07 février 2020 à 9h30 et 14h : « J'ai rien dit, j'ai rien fait » théâtre forum prévention incivilités et violence

-Mardi 10 mars 2020 à 14h : « Si d'aventure » théâtre forum prévention Sida-Sexualité.

Le montant des prestations s'élève à 6 177€

Le conseil municipal, après délibération, décide d'accepter la convention théâtre forum présentée par la compagnie PROSCENIUM, 58 rue d'Estiennes d'Orves 92700 COLOMBES pour un montant de 6 197.00€.

*Pascal OURDOUILLE : Pourquoi faisons-nous ces spectacles au Lycée Robert de Luzarches alors que le collège de Longueau a le matériel nécessaire ?*

*Colette FINET : Au collège ce n'est pas possible du tout. Au lycée, toutes les conditions sont réunies. Et c'est gratuit.*

*Chantal BOULET : Ça ne change jamais, les thèmes ? Cela fait 7 ou 8 ans que c'est le même spectacle. J'y suis allée deux fois et c'était la même chose.*

*Colette FINET : Les enfants ne sont pas les mêmes chaque année.*

*Hélène DOLMAIRE : Chaque spectacle est adapté à une classe différente. Les élèves ne voient jamais deux fois le même spectacle.*

Adopté à l'unanimité.

8) Dérogation au repos dominical :

Le conseil municipal, après délibération, décide de fixer définitivement les dates de dérogation au repas dominical pour l'année 2020 aux :

- 12 janvier, 28 juin, 22 et 29 novembre, 06 décembre, 13 décembre, 20 décembre, 27 décembre, Cette décision sera actée par arrêté municipal.

Adopté à l'unanimité.

9) Reprise de voiries de la grande cité cheminote :

Le conseil municipal, après délibération, décide l'intégration des parcelles selon le document fourni par ICF, dans le domaine public communal pour l'euro symbolique.

*Chantal BOULET : Je suis surprise, pour moi il y avait longtemps que ces voiries étaient déjà récupérées par la municipalité. Si je ne me trompe pas c'était en 1992 ou 1997.*

*Serge LEFEUVRE : oui, tu as raison, c'est déjà passé dans un ancien conseil, mais pas avec notre équipe. Là ça y est cela va être fait sérieusement. Les deux impasses seront refaites à neuf avant qu'on les récupère.*

*Pascal OURDOUILLE : Je rejoins ce que dit Chantal. Je pensais que les rues avaient été reprises par la commune en 1977.*

*Colette FINET : Oui, mais cela a traîné et l'acte notarié n'a pas été fait.*

*Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : A l'époque la commune n'a pas payé le notaire. Est-ce que cela veut dire que c'est maintenant qu'il faut le payer ?*

*Colette FINET : C'est à la charge d'ICF.*

*Serge LEFEUVRE : Etant donné que c'est pour l'euro symbolique, les frais de notaires correspondront uniquement aux frais d'enregistrement.*

Adopté à l'unanimité.

10) Droit d'initiative :

Fin de séance à 22h15

Le secrétaire de séance,  
H. DOLMAIRE